

11 déc 2020 -11:58

COVID19 - Les permis de conduire provisoires prolongés jusqu'au 30 septembre 2021

Le Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité, Georges Gilkinet, a signé aujourd'hui l'arrêté royal qui prolonge la validité des permis de conduire provisoires jusqu'au 30 septembre 2021. Il le soumettra dans les prochains jours à la signature du Roi pour une publication au Moniteur belge avant la fin de cette année.

Depuis mars 2020, les démarches liées au permis de conduire ont été fortement impactées par la pandémie de coronavirus. Les principales difficultés rencontrées sont liées à l'expiration des délais des documents et attestations.

Georges Gilkinet : « *En concertation avec mes collègues ministres régionaux de la Mobilité, j'ai décidé de prolonger la validité des permis de conduire provisoires pour alléger autant que possible les conséquences négatives de la crise sanitaire que nous traversons tous. Même s'il faudra du temps pour que tout revienne à la normale, j'espère que ce geste soulagera celles et ceux qui apprennent à conduire.* »

Concrètement, cet arrêté royal allonge notamment les délais relatifs :

- à tous les permis de conduire provisoires (M3, M12, M18, M36)
- au délai de validité de l'examen pratique (3 ans pour demander un permis de conduire) et théorique (3 ans pour demander un permis de conduire provisoire)
- aux attestations médicales (groupes 1 et 2 et pour un permis de conduire probatoire)
- au délai pour retirer un permis de conduire à la commune (3 mois)

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be